

La poursuite de l'examen du projet de réforme constitutionnelle n'aura pas lieu avant l'automne

L'examen en première lecture du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace, suspendu sine die dimanche au vu de la paralysie qui a découlé de l'affaire Benalla (cf. BQ du 23/07/2018), "est suspendu jusqu'à la fin de la session extraordinaire", a acté hier la conférence des présidents de l'Assemblée nationale. Aucune date de reprise n'a été communiquée à l'issue de cette réunion.

Le président (REM) de l'Assemblée, M. François de RUGY, "a réaffirmé son rôle qui est de défendre le fonctionnement régulier de l'institution. Au regard des événements des derniers jours, cela passe par le bon déroulement des travaux de la commission d'enquête et par la reprise de l'activité législative", a indiqué un communiqué de la présidence. A l'issue de cette réunion, "il a été décidé de maintenir l'ordre du jour de cette semaine. Il a également été convenu que la session extraordinaire ne serait pas prolongée", est-il aussi indiqué.

D'ici la fin de la session extraordinaire, nous avons à examiner "le projet de loi sur la formation professionnelle, puis le projet de loi sur l'asile et l'immigration, et la semaine d'après le fait de pouvoir conclure différentes procédures pour que les adoptions définitives soient faites", avait rappelé dans la matinée M. de RUGY sur France Inter. "Personne ne demande qu'on prolonge la session extraordinaire au mois d'août (...) la commission d'enquête va pouvoir continuer son travail de manière intensive cette semaine et la semaine prochaine", mais "on ne va pas pouvoir reprendre l'examen du projet de loi constitutionnel", avait-il ajouté.

Rappelons que l'examen de ce texte aurait dû s'achever dimanche soir, pour un vote programmé cet après-midi, ce qui paraissait déjà compliqué avant l'éclatement de l'affaire, au vu du flot d'amendements déposés.

L'ordre du jour du reste de la semaine parlementaire n'a pas été modifié. La conférence des présidents a notamment maintenu, malgré la demande de report formulée par les groupes d'opposition, la nouvelle lecture du projet de loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie porté par le ministre de l'Intérieur Gérard COLLOMB, qui doit débiter demain après-midi dans l'hémicycle. "Le ministre des Relations avec le Parlement se rapprochera de la présidente de la commission des Lois pour déterminer les conditions dans lesquelles ce texte peut être examiné en parallèle des travaux" de la commission d'enquête, précise le communiqué de la présidence.

Quant à une éventuelle reprise des débats sur le projet de loi constitutionnelle, "nous allons voir au mois de septembre, au mois d'octobre", a déclaré M. de RUGY. "Moi je souhaite qu'elle revienne. Et le plus tôt sera le mieux, car ce chantier est important (...) et c'est l'occasion de tirer un certain nombre de leçons et de renforcer en effet les pouvoirs du Parlement", a-t-il ajouté.

Le président du Sénat, M. Gérard LARCHER, appelle à repenser "le contenu même de la réforme constitutionnelle"

Une position que ne paraît pas partager son homologue (LR) du Sénat, M. Gérard LARCHER, selon lequel "le calendrier et le contenu même de la réforme constitutionnelle paraissent devoir être repensés". "Ce sera l'un des objets de la conférence des présidents" qui se tiendra demain à 19h30, a-t-il déclaré.

"Plus que jamais, nous mesurons à quel point les prérogatives du Parlement doivent être plutôt renforcées que diminuées et que c'est l'intérêt de notre démocratie", a souligné hier matin l'élu des Yvelines à l'ouverture de la séance qu'il présidait en rappelant la "désorganisation des travaux parlementaires" provoquée par l'affaire Benalla. "Dans une démocratie, a-t-il poursuivi, il est des moments où le Parlement a le devoir d'affirmer son rôle de contre-pouvoir institutionnel. C'est ce que nous ferons au Sénat en transformant la commission des Lois en commission d'enquête", a-t-il ajouté, ce qui a été effectivement entériné dans l'après-midi, conformément à ce qui avait été annoncé (cf. BQ du 23/07/2018). Ses corapporteurs seront la sénatrice (LR) du Morbihan Muriel JOURDA et le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR, a précisé le président (LR) de la commission, M. Philippe BAS.

Dès aujourd'hui, a affirmé M. LARCHER, la commission entamera ses auditions "qui lui permettront de faire toute la lumière sur les dysfonctionnements au sommet de l'Etat qui sont désormais avérés et les interrogations légitimes qu'ils suscitent".

Elle commencera cet après-midi par l'audition du ministre de l'Intérieur Gérard COLLOMB, entendu hier matin par la commission des Lois de l'Assemblée nationale (cf. supra). Elle entendra également jeudi matin à 8h30 le secrétaire général de la présidence de la République, M. Alexis KOHLER. La commission auditionnera également le directeur de cabinet du président de la République, M. Patrick STRZODA, et le délégué général de La République en Marche, M. Christophe CASTANER, a-t-elle annoncé hier.

"Une fois encore, le rôle du Parlement et particulièrement du Sénat semble particulièrement indispensable, un contre-pouvoir exigeant dans le respect de nos institutions mais aussi pleinement dans l'actualité", a conclu M. LARCHER.

La création de cette commission d'enquête sénatoriale "permettra d'auditionner toute personne susceptible d'apporter des éclaircissements sur cette affaire, mais aussi sur les dysfonctionnements institutionnels et administratifs qui créent une confusion entre les missions constitutionnelles du président de la République et celles du gouvernement", a fait valoir M. BAS. "L'affaire Benalla n'est pas seulement l'affaire d'un individu, (...) elle met en cause nos institutions" et "pose le problème de la crédibilité de la parole publique", a estimé pour sa part le président du groupe LR, M. Bruno RETAILLEAU. Le travail de la commission "permettra d'éclairer le chemin de la vérité", a estimé son homologue socialiste Patrick KANNER. "Nous ne sommes pas là pour donner des sanctions, mais pour établir ceux qui ont des responsabilités dans cette affaire", a-t-il précisé. "C'est une affaire d'Etat qui fait vaciller nos institutions et j'y vois un lien avec le projet constitutionnel", a lancé la présidente du groupe CRCE, Mme Eliane ASSASSI. "Nous avons le souci de la transparence, de la

vérité, et s'il y a eu des manquements il faut qu'ils soient dénoncés et sanctionnés", a dit le président du groupe REM François PATRIAT. "Mais en même temps, nous ne sommes pas dupes d'un certain nombre d'arrière-pensées", a-t-il ajouté.

En outre, les sept présidents de groupe du Sénat poseront chacun une question sur l'affaire Benalla cet après-midi lors de la séance de questions d'actualité au gouvernement, a indiqué hier M. KANNER après une réunion des présidents de groupe autour de M. LARCHER. M. KANNER entend notamment demander si "pour protéger quelqu'un, il faut mettre en péril les institutions de la Ve République". "On ne demande pas de tête, la question est comment on en est arrivé là ? (...) Manifestement la sanction était inadaptée par rapport à l'importance de l'affaire", a expliqué le sénateur socialiste, pour qui dans ce feuilleton "tout remonte vers l'Elysée".

Rappelons que les questions au gouvernement du Sénat, qui débiteront à 16h45, seront précédées par celles de l'Assemblée nationale à 15h, au cours desquelles le Premier ministre Edouard PHILIPPE a prévu de venir pour la première fois s'expliquer de cette affaire devant les députés.